

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Roubaix, 13 décembre 1864.

BULLETIN.

Il est beaucoup question dans le monde politique de démarches faites par le cabinet de Berlin auprès du gouvernement de l'Empereur dans le but de resserrer l'alliance franco-prussienne.

On lit dans le Bulletin de Paris : Plusieurs lettres de Rome nous apportent d'intéressants détails sur le complot contre la vie de Pie IX qui a été découvert ces jours derniers et dont les auteurs sont sous la main de la justice pontificale.

On écrit de Turin que la loi sur la convention du 15 septembre sera promulguée le 15 du mois courant.

On écrit de Berlin que les ovations en l'honneur de l'armée absorbent toute l'attention du monde politique. Le roi et la Cour sont au comble du bonheur.

On a des Etats-Unis des dépêches relatives au théâtre de la guerre et allant jusqu'au 28 novembre. Le général Sherman, trouvant Macon trop fortement défendu pour être pris d'assaut, s'est dirigé à l'Est vers la rivière Omuigée.

Les gouverneurs de la Géorgie et de la Caroline du Sud ont donné l'ordre à toutes les milices de s'opposer au passage de Sherman.

Beauregard et Johnston étaient à Macon et à Augusta, mais ils ne jugeaient pas les forces dont ils disposaient suffisantes pour arrêter Sherman.

Le Moniteur annonce que, dans sa séance du 10 décembre, le sénat italien a voté plusieurs projets de loi se rattachant à la translation de la capitale à Florence.

Voici d'après la Gazette officielle du royaume du 10 décembre, le texte de la déclaration faite dans la séance du Sénat italien du 7 décembre.

Je m'étonne, à vrai dire, que l'honorable sénateur Gallina, homme politique et ancien diplomate, ait pu prêter aussi légèrement qu'il l'a fait des vœux ambitieux à la France.

Le président du conseil : Je reconnais en Gioberti un grand homme, mais dans sa politique il y avait souvent de la poésie

et, dans les affaires d'Etat, il est bon de laisser un peu de côté la poésie; j'ai eu beaucoup de plaisir, dis-je, à entendre dire que l'Empereur Napoléon, alors qu'il était président de la République, avait été étranger au projet d'occupation de Gènes dont a parlé le sénateur Gallina.

On lit dans le Memorial diplomatique : Nous avons annoncé, que le Pape ne tiendrait pas cette année le consistoire qui a lieu ordinairement à l'époque de Noël.

Nous apprenons que plusieurs légations étrangères à Rome, qui sont en instance à l'effet d'obtenir l'expédition des bulles destinées à pourvoir aux vacances des diocèses de leur pays respectif, ont exposé au cardinal Antonelli les inconvénients d'un ajournement jusqu'à Pâques.

Le roi Léopold, en faisant parvenir à une association récemment fondée à Bruxelles une somme de 1,000 fr., a accompagné ce don de la lettre suivante :

Bruxelles, 30 novembre. Monsieur le doyen, Le roi qui applaudit à toutes les nobles entreprises de la charité, a vu avec grand plaisir la création récente de l'association de Sainte-Barbe, dont le but est de secourir les zèles efforts du clergé pour procurer aux classes nécessiteuses des secours durant la maladie et donner après la mort, à leurs obsèques et à leur enterrement un caractère religieux, digne de la fraternité chrétienne.

Raviver dans cette direction la charité évangélique, c'est répondre dignement à ces hommes insensés qui, sous le prétexte de civilisation et de progrès, voudraient pousser la société hors des voies du christianisme au risque certain de la voir bientôt retomber dans la barbarie!

On lit dans la Gazette de France : Une personne dont le caractère doit nous inspirer de la confiance, et que nous savons en position d'être promptement et exactement renseignée, nous adresse de Rome une lettre contenant des nouvelles d'une extrême gravité.

Un complot contre la vie du Pape, contre celle du roi de Naples et du cardinal Antonelli, a été découvert à Rome. L'attentat devait se consommer le 8 décembre.

Voici les détails contenus dans la lettre que nous avons reçue de Rome : La conjuration a été ourdie à Boulogne il y a environ six mois, dans une maison qu'on nous indique, mais que nous ne voulons pas désigner.

Les sectaires ont déclaré se nommer Bassi, et être nés à Ferrare; on croit que leur véritable nom est Zurlani, et qu'ils sont natis de Forli ou de Ravennes. On les a déposés dans la prison de San-Michelino, et le procès va s'instruire. Telles sont les graves informations qu'on nous communique. En les publiant, nous faisons les réserves nécessaires pour notre responsabilité, mais nous n'avons aucun motif de mettre en doute leur exactitude.

centimètres de longueur, et d'un pistolet à un seul coup chargé à mitraille. Les trois sectaires étaient frères, et avaient entre eux une telle ressemblance, qu'on pouvait aisément les confondre. L'erreur était d'autant plus facile à commettre, qu'ils avaient le même habit, le même chapeau et sept costumes exactement identiques pour chacun d'eux.

Un des trois conjurés ne se souvint jamais, et était entièrement inconnu de la police, le deuxième affectait beaucoup de dévouement au Pape, le suivant dans toutes ses sorties et ses promenades, mais en se faisant accompagner de quelques adeptes. Les trois Romagnols correspondaient avec une femme qui a habité Rome, d'où elle est partie à la fin de novembre pour la Haute Italie; cette femme leur donnait des ordres et de l'argent, et leur enseignait le moyen d'introduire des armes, qui étaient distribuées aux sectaires de la ville.

C'est une lettre de Naples écrite en termes un peu vagues, qui a fourni les premiers indices au cardinal Antonelli; Son Eminence refusait d'abord de croire à cette conjuration. Cependant la police fut mise sur les traces. Le premier des trois individus fut arrêté chez lui; on se saisit sur le pont Saint-Ange le second, qui essaya de se jeter dans le Tibre. Une perquisition dans les deux domiciles amena la découverte de correspondances importantes, de quittances de salaires distribués, aux adeptes, de listes, d'armes, etc. Dans la liste des complices figurent les noms de quelques anciens gendarmes pontificaux. Le troisième des émissaires, dont l'habitation était ignorée, a été pris au moment où il venait voir son frère.

Le Moniteur vient de publier les tableaux officiels des recettes des chemins de fer pendant les trois premiers trimestres de l'année.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 14 DÉCEMBRE 1864

LES

DEUX SŒURS

Dans la nuit du 6 juin 1775, le curé du petit village d'Anthenay, en Champagne, fut appelé auprès d'une pauvre femme qui, lui disait-on, se mourait.

« Eh bien, dame Jacqueline, fit le pasteur en franchissant le seuil d'une petite maison bâtie en bois, recouverte en chaume, et s'approchant d'un lit où gisait une femme dont le visage pâle était baigné de larmes; eh bien! voyons que désirez-vous de moi? »

Monsieur le curé, répondit la paysanne, pardonnez-moi d'avoir troublé votre sommeil; mais la mort n'attend pas, et pour mon salut éternel, je ne voudrais pas aller dans l'autre monde avec un péché aussi gros sur la conscience.

« Je suis prêt à vous écouter, ma chère fille, reprit le curé en s'asseyant sur un escabeau de bois, auprès du lit de la mourante : voyons, calmez-vous, Dieu est bon, il est miséricordieux; le repentir efface le péché. »

« Hélas! mon père, feu votre oncle était si bon pour moi! je me repens toujours de n'avoir pas mis ma confiance en lui; mais c'est si affreux, si affreux! je suis si coupable! si coupable!... »

Ici les sanglots ayant interrompu Jacqueline, ses soupirs devinrent si bruyants qu'ils réveillèrent une jeune fille qui, après avoir ouvert au prêtre, s'était assise sur une chaise et venait de céder au sommeil.

Cette enfant se leva; elle était grande, belle et forte; ses longs cheveux bruns s'échappaient en mèches épaisses de son petit bonnet d'indienne rose dont l'ampieur ne pouvait réussir à les retenir prisonniers; la santé la plus robuste régnait dans toute la personne de cette enfant. Elle courut au lit, prit dans ses bras bruns au soleil le corps frêle et malade de la pauvre mourante, lui appliqua deux gros baisers sur chaque joue et lui dit presque avec une calinerie grondeuse :

« Méchante mère, ne pleurez pas, car vos pleurs vous feront mourir, et je ne veux pas que vous mouriez, moi, entendez-vous... Que deviendrait la pauvre petite Jeanne sans sa mère Jacqueline? »

La paysanne éloigna doucement le jeune fille et la regardant, elle lui dit :

« Quand tu auras entendu ma confession je te ferai horreur, pauvre enfant. »

Monsieur le curé, dit Jeanne, se retournant vers le curé, grondez ma mère, je vous en prie; depuis quelque temps, chaque fois que je l'embrasse, voici ce qu'elle me répète. »

Le curé était devenu soucieux, presque sévère; il devinait un drame de cette vie intime, si féconde en douleurs, et il dit à la mourante :

« Cette enfant n'est-elle point de trop ici? »

« Chère fille! bien au contraire, monsieur le curé, répondit-elle, car il me faut son pardon pour pouvoir obtenir celui du bon Dieu. »

« Mon pardon! dit Jeanne, tu l'as sans le demander, va... et la jeune paysanne s'assit sur le pied du lit, en ajoutant : je suis bien ici; veux-tu boire avant de parler? »

Jacqueline secoua la tête négativement. « Je vois avec plaisir, dit le curé, que votre fille ne boite plus; ma pauvre Jacqueline. »

« Hélas!... voilà d'où est venu tout le mal, monsieur le curé, dit la paysanne en essayant de s'agenouiller sur son matelas; mais les forces lui manquèrent; elle retomba presque épuisée sur son oreiller. »

« Dieu vous tiendra compte de l'intention, chère fille, dit le curé. Voyons, commencez, je vous écoute. »

« Il y a quinze ans, dit la pauvre femme d'une voix si faible qu'il fallait toute l'attention des deux assistants pour pouvoir l'entendre, je venais de perdre mon homme, ma fille avait six mois, la misère commençait déjà à se faire sentir, lorsque par l'entremise de feu votre oncle, le curé d'alors, j'obtins de nourrir la fille de Mme la baronne de Polard, une dame fort riche. La petite étant malade, le docteur ordonna qu'elle fût élevée aux champs, et je

revins ici avec mes deux nourrissons; les deux enfants venaient à ravir; la petite Rosine, la fille de la baronne, avait atteint un an et demi lorsque je reçus l'ordre de la ramener à Paris. La veille de notre départ les deux petites jouaient ensemble; tout à coup j'entendis un cri, j'accourus; la petite Rosine, tombée dans le fossé qui est au fond du jardin, venait de se casser la jambe. Jugez de mon désespoir, monsieur le curé; comment ramener à une mère sa fille qu'elle vous a donnée bien entière, et qui a une jambe de moins? Je me désolais, car il faut que je vous avoue tout, puisque c'est une confession... Oui, monsieur le curé, il y avait une chose qui me faisait encore plus de peine que les cris de la petite estropiée; c'est qu'en ramenant mon enfant je perdais la récompense promise... J'allai trouver Jean Blanc, le fermier qui devait me conduire dans sa cariole à Paris, et je lui fis connaître mon embarras. Après avoir réfléchi, et regardé attentivement les deux petites filles, bien que Jeanne eût six mois de plus que la petite Rosine, cette dernière était aussi forte et aussi bien venue. Elles se ressemblaient, c'était la même couleur de cheveux, les mêmes yeux noirs, la même peau blanche comme les lis de mon enclos. Jean Blanc voyant cela, me dit : Il y a du remède, veuve Sarrefoins, mettez à Jeanne les robes de Rosine, à Rosine les jupes de Jeanne; Mme la baronne n'a pas vu sa fille depuis qu'elle est née, elle y sera la première trompée... Vous hésitez... tant pis pour vous, nourrice, en route... Vous aurez causé la mort de la petite et perdu une bonne somme d'argent qu'on vous donnera en récompense de vos soins; tandis que si vous suivez mon conseil, la petite Rosine, mise à l'hospice à Troyes, se réta-

blira; après tout, où est le mal? un enfant ou un autre... une mère ou une autre?... Bref, que vous dirais-je, monsieur le curé, Jean Blanc parla si longtemps, et si bien, que le diable me tenta sans doute. »

« Mais vous n'avez pas cédé à la tentation, ma mère, s'écria Jeanne les joues en feu, l'œil animé et tout le corps agité d'un tremblement convulsif; vous n'avez pas suivi les conseils de Jean Blanc? »

« Je l'ai fait, ma pauvre enfant, dit Jacqueline, levant avec terreur et angoisse ses grands yeux bleus sur la jeune fille, qu'elle avait privée d'un rang élevé pour la condamner à la misère et au travail. Puis, voyant la jeune fille pâlir et la repousser presque avec horreur, la pauvre paysanne s'écria d'une voix éteinte : Mon Dieu, mon Dieu, j'accepte la colère de cette enfant comme une expiation de ma faute. »

« Mademoiselle, dit le curé à Jeanne. Ce mot dit d'une voix paternelle, et cependant plein de reproches, ramena Jeanne à des sentiments plus chrétiens; elle s'était éloignée du lit de Jacqueline, elle y revint aussitôt, s'agenouilla, et regardant le visage de la mourante, que la flamme d'une seule et unique chandelle de résine, rendait encore plus pâle, elle dit, comme répondant à un reproche intérieur que sa conscience lui adressait :

« Au fait, tu as été bonne pour moi, tu m'as aimée, tu m'as rendue heureuse, que Dieu te pardonne, pauvre mère Jacqueline, comme je te pardonne. »

Ce mot de mère illumina pour ainsi dire les yeux de la paysanne.